

RAPPORT DU JURY DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

1. Composition du jury

- Olivier HIMY, IA-IPR de Lettres.
- Martine MARQUILLÓ-LARRUY, Maître de Conférences à l'Université de Poitiers, Responsable du Master DIDALANG-FLE/S.
- Sabine PERAUDEAU, certifiée de Lettres Modernes, enseignante au collège Romain Rolland de Soyaux (Charente)

2. Statistiques

| | Nbre | Moy. | Note la + basse | Note la + élevée | Fem. | Hom. | PE (dont stagiaires) | Certifiés (dont stagiaires) | Bi-admissibles | PLP (dont stagiaires) |
|-----------|------|-------|-----------------|------------------|------|------|----------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------|
| Inscrits | 51 | | | 18 | 41 | 10 | 9 (2) | 37 (21) | 1 | 4 (1) |
| Présentés | 26 | 11,96 | 08 | 18 | 19 | 7 | 5 | 17 (4) | 1 | 3 (1) |
| Reçus | 19 | 13,21 | 10 | 18 | 14 | 5 | 3 | 12 (1) | 1 | 3 |

3. Commentaires

Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils doivent consulter attentivement la note de service n°2004-175 du 19.10.2004 parue au B.O. n°39 du 28 octobre 2004. La structure du dossier, le déroulement de l'épreuve orale ainsi que les critères d'évaluation (liste de connaissances et de compétences fournie en annexe) y sont clairement précisées.

Il a été fait preuve de bienveillance en ce domaine car un nombre encore important de dossiers ne respecte pas suffisamment les indications de la note de service. Le dossier doit être dactylographié et comporter « un développement commenté d'une expérience significative ». Certains candidats traitent cet aspect sous un angle trop narratif (cette remarque est aussi valable pour l'épreuve orale). Le jury invite donc les candidats à présenter un dossier clairement structuré et manifestant un effort de réflexion. S'il paraît évident que certains candidats font acte de candidature sans y avoir trop réfléchi, du fait du caractère prématuré dans l'année du dépôt de ce dossier, et qu'ils n'ont de ce fait que peu de temps pour étoffer leur dossier, le jury tient à souligner l'impression négative que la lecture de dossiers trop légers peut provoquer.

L'exposé ne saurait être la répétition du dossier. Il ne s'agit pas de narrer ses expériences mais de montrer :

- les leçons tirées des formations, stages et pratiques d'enseignement ;
- la réflexion éventuellement développée depuis le dépôt du dossier.

Les candidats réussissent l'entretien à condition de prendre appui sur les questions posées pour montrer leurs connaissances et compétences, leurs capacités d'analyse, leur intérêt pour cette problématique et leur capacité à se projeter dans l'avenir.

Le jury tient à rappeler qu'il ne s'agit pas de raconter son expérience ou de fournir des réponses laconiques. Par exemple, le jury attend du candidat son point de vue sur les outils ou ressources cités, sur les dispositifs d'accueil et de scolarisation présentés. Cela suppose à la fois que cet oral se prépare, mais qu'il n'est pas non plus une récitation. Certains candidats se présentent sans avoir semble-t-il la moindre idée ce qui est attendu d'eux ; d'autres en revanche ont du mal à sortir de ce qu'ils ont préparé, et à répondre au jury de façon spontanée.

Le jury souhaite par ailleurs inviter les candidats qui renoncent à se présenter à la certification à le signaler à la Direction des Examens et Concours, afin de faciliter l'organisation du passage des candidats. Trop de candidats inscrits – et notamment des stagiaires IUFM – ont renoncé à se présenter. Trop peu ont eu la simple politesse de prévenir.

La diversité des candidatures est à souligner : les candidats sont issus de divers corps, et cette année, à la suite de la formation qui a été proposée aux professeurs stagiaires, vingt d'entre eux se sont inscrits, mais il est à regretter que quatre seulement se soient présentés. Si peu ont été reçus, il faut néanmoins encourager les stagiaires à la prise de conscience de la problématique du FLS, et à continuer, même en cas d'échec, à se former. La diversité concerne aussi les disciplines d'origine des candidats du secondaire :

| Discipline d'origine | Nbre de candidats inscrits/présentés/reçus |
|----------------------|--|
| Allemand | 3/3/1 |
| Anglais | 12/2/2 |
| COPIF | 1/1/1 |
| Documentation | 1/1/1 |
| Espagnol | 2/1/1 |
| Histoire-Géographie | 1/0/0 |
| Horticulture | 1/1/1 |
| Italien | 1/0/0 |
| Lettres Classiques | 1/0/0 |
| Lettres-Histoire | 2/1/1 |
| Lettres Modernes | 13/9/8 |
| Mathématiques | 1/1/0 |
| Physique-Chimie | 3/1/0 |

Là encore, il faut se féliciter de cette diversité des candidats, qui montre que la question du FLS n'est pas seulement envisagée par des enseignants de lettres ou de langues, mais commence aussi à être prise en compte par des enseignants des disciplines les plus diverses. De nouveau, même si bien sûr tous n'ont pas été reçus, le jury invite les candidats « non-linguistes » à continuer à se former.

Parmi les candidats présentés cette année, nombre d'entre eux ont cru pouvoir présenter la certification, soit parce qu'ils avaient suivi un enseignement universitaire de FLE, soit parce qu'ils avaient suivi le stage de préparation à cette certification. Le jury tient à souligner, d'une part, que la certification ne vient pas valider un parcours de formation, mais bien davantage un parcours de terrain, ou, à défaut, une véritable réflexion sur les enjeux du FLS. D'autre part, l'expérience de terrain, quand elle n'est pas suffisamment étayée par une véritable réflexion théorique, et une mise à jour des connaissances, ne peut non plus être automatiquement validée.

Les candidats doivent bien comprendre que cet examen délivre une certification. Il n'est ni un passeport pour une formation ultérieure, ni un encouragement à continuer dans une voie, mais l'attestation que l'enseignant peut prendre en charge des élèves dès l'année suivante.

Cela dit, de nombreux candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification paraissent dans une excellente logique de formation, et le jury ne peut que les inviter à approfondir dans cette direction, et à présenter de nouveau, dans les années à venir, cette certification. Cela concerne également les candidats « non-linguistes » et les stagiaires.